

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 06 avril 2023 à 20 heures 30 -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoint
Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, OMER Matthieu, CHAUFFOUR Aurélie, POULET Gérard, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandra, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absent excusé : M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à M. GORGIBUS)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 14 mars 2023, ont été approuvés.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte-rendu des commissions suivantes :

- Commission « Développement durable », séance du 20 janvier 2023
- Commission « Urbanisme – Développement économique - Communication », séance du 08 mars 2023
- Commissions conjointes « subventions », séance du 15 mars 2023
- Commission « Tourisme – Commerce », séance du 22 mars 2023
- Commission « Patrimoine », séance 21 mars 2023
- Commission « Finances », séance du 23 mars 2023

L'Assemblée a ensuite pris les décisions ci-après :

Délibération n° 2023-04-06/21 – Installation de M. Gérard POULET en qualité de Conseiller Municipal

Suite à la démission de Madame Marine BINARD, conseillère municipale, Monsieur OUVRY, Maire a installé Monsieur Gérard POULET dans ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur Gérard POULET siègera dans les commissions :

- Urbanisme – Développement économique – Urbanisme,
- Solidarité – Action sociale – Santé,
- Sport – Vie associative – Animation,
- Education – CMJ – Handicap – Bien être.

Délibération n° 2023-04-06/22 – Reprise anticipée des résultats – Budget principal 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la reprise des résultats des sections fonctionnement et investissement de l'exercice 2022 du budget principal.

Délibération n° 2023-04-06/23 – Reprise anticipée des résultats – Budget annexe Rayon Vert 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la reprise des résultats des sections fonctionnement et investissement de l'exercice 2022 du budget annexe Rayon Vert.

Délibération n° 2023-04-06/24 – Taux d'imposition des Taxes directes locales pour 2023

Le conseil municipal, à la majorité, fixe pour l'année 2023, le taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti 40,41 %
- Taxe foncière sur le non bâti 31,45 %
- Taxe d'habitation..... 8,00 %
- Cotisation Foncière des Entreprises..... 11,39 %

Délibération n° 2023-04-06/25 – Budget primitif 2023 – Budget principal

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le Budget principal Ville, pour l'exercice 2023, équilibré à 1 453 586,34 € pour la section investissement et à 7 221 932,40 € pour la section fonctionnement, soit un budget total équilibré à la somme de 8 675 518,74 €.

Délibération n° 2023-04-06/26 – Budget primitif 2023 – Budget annexe Espace Culturel « Rayon Vert »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget annexe du Rayon Vert, pour l'exercice 2023, équilibré à 67 407,95 € pour la section investissement et à 708 243,18 € pour la section fonctionnement, soit un budget total de 775 651,13 €.

Délibération n° 2023-04-06/27 – Subventions 2023 aux associations

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2023, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local pour la Ville.

Délibération n° 2023-04-06/28 – Contribution à l'école Notre Dame de Bon Port – Année 2023

Le conseil municipal, à la majorité, fixe la contribution communale aux charges de fonctionnement de l'école Notre Dame de Bon Port à la somme de 31 500 € pour 2023, et dit que la dépense sera inscrite au B.P. 2023.

Délibération n° 2023-04-06/29 – Annulation de l'autorisation de programme « Regroupement des écoles »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'annulation de l'AP/CP n° 2 relative au regroupement des écoles.

Délibération n° 2023-04-06/30 – Mise à jour de l'AP/CP « Réhabilitation énergétique de la Gendarmerie »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour de l'AP/CP n° 1 relative à la rénovation énergétique de la Gendarmerie, pour un montant total de 1 859 048 € TTC.

Délibération n° 2023-04-06/31 – Convention surveillance de la plage avec le SDIS 76 – Année 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de mise à disposition de personnels brevetés appelés à assurer la surveillance des baigneurs de la plage de Saint Valery en Caux pour la période estivale 2023.

Délibération n° 2023-04-06/32 – Convention Bibliothèque Publique avec le Département de la Seine-Maritime

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de collaboration entre la Médiathèque de Saint Valery en Caux et le Département de Seine-Maritime. Il autorise M. le Maire à la signer et à en faire application.

Délibération n° 2023-04-06/33 – Convention cadre de mise à disposition des ressources numériques pour les bibliothèques publique de la Seine-Maritime

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention cadre de mise à disposition des ressources numériques pour les bibliothèques publiques de Seine-Maritime. Il autorise M. le Maire à la signer et à en faire application.

Après quelques questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire,

Jean-François OUVRY